



Pénal : avocat partie adverse devait me défendre dans cette même affaire! vice de forme ?

Par **BrownConny**, le 09/01/2021 à 22:31

Bonjour,

J'avais consulté un avocat qui devait me défendre dans une affaire. Je lui avait confier l'intégralité de mon dossier : pièces importantes, puis le trouvant d'une lenteur surprenante dans des démarches anodines, j'ai décider de changer avant la comparution et avant quil devienne mon avocat officiel. J'ai donc payé ses honoraires à l'ultime entretien et jai recupéré mon dossier.

A présent, je le retrouve avocat de la partie adverse! avec l'avantage pour lui de connaitre mes "cartes" (mon dossier).

Ma question est : y a-t'il vice de forme ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **Zénas Nomikos**, le 10/01/2021 à 10:53

Bonjour,

il ne s'agit pas d'un vice de forme mais de fond. Il s'agit d'un conflit d'intérêt.

Vous pouvez demander au juge la récusation de l'avocat adverse.

Par **Visiteur**, le **10/01/2021** à **16:35**

Bonjour

Vous pourrez éventuellement demander une récusation, si cet avocat, dans l'exécution de son mandat, se sert, en violation du secret professionnel, des informations confidentielles obtenues dans l'accomplissement du premier mandat, que vous lui aviez confié.